



1344, prom. Youville
Unité 9 (2^e étage)
Orléans Ontario
K1C 2X8

GUIDE DES PARENTS
PROGRAMME CAMP D'ÉTÉ



2024

Chez nous, ouvre tes ailes

TABLE DES MATIÈRES

MISSION, VISION, VALEURS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE	3
LE SLOGAN	3
ÉNONCÉ DE PROGRAMME	4
PRATIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME	7
POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	8
PROGRAMME AGRÉÉ	10
LES ACTIVITÉS	10
LES EXCURSIONS ET SORTIES	10
LA LANGUE DE COMMUNICATION	10
ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT	11
LES MEMBRES	11
L'ADMISSION	11
LE DOSSIER DE L'ENFANT	11
PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS	11
LE RETRAIT DE L'ENFANT DU PROGRAMME	12
RETRAIT D'UN ENFANT	13
LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE SESSION	13
LES HEURES DU PROGRAMME	13
L'ARRIVÉE	13
LE DÉPART	13
LE RETARD DES PARENTS	13
LES ABSENCES	13
LES COORDONNÉES	13
LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS	14
FERMETURE IMPRÉVUE	15
LE REÇU D'IMPOT	15
LES PLACES SUBVENTIONNÉES	15
LES CONGÉS FÉRIÉS	16
LA SANTÉ	16
LES INCIDENTS GRAVES	18
LA SÉCURITÉ	19
LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS	20
LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS	21
LES ANNEXES	23
LES ANNEXES	23

Chers parents,

Bienvenue au programme camp d'été de La Coccinelle. Ce document a pour but de vous donner de plus amples renseignements sur les politiques et les règlements de notre programme camp d'été.

Notez que le féminin sera utilisé par défaut dans ce document afin d'en alléger le contenu.

MISSION, VISION, VALEURS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Coccinelle s'est dotée d'une mission, d'une vision et de valeurs organisationnelles qui ont été adoptées par le Conseil d'administration en mars 2007.

Mission

La Coccinelle est un service de garde francophone accueillant, sécuritaire et ouvert sur la communauté. Grâce à son personnel compétent et passionné, les enfants s'épanouissent dans un milieu axé sur l'apprentissage par le jeu. Nos services s'adressent à une clientèle composée d'enfants âgés de 12 ans et moins et à leurs parents/tuteurs et contribuent à l'épanouissement physique, social, émotif et intellectuel de l'enfant.

Vision

Reconnue par son leadership et son engagement envers le développement des enfants, La Coccinelle innove et se démarque comme une organisation de choix.

La Coccinelle est considérée chef de file des services préscolaires, parascolaires et communautaires francophones de l'Est d'Ottawa.

Valeurs organisationnelles

Les valeurs qui ont été retenues pour distinguer La Coccinelle sont les suivantes :

- **Compassion**
- **Humour**
- **Ouverture**
- **Dynamisme**
- **Engagement**

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques choisies par La Coccinelle sont les suivantes :

- **L'élément humain**
- **Qualité des programmes**
- **Gouvernance et Gestion**
- **Partenaires et présence dans la communauté**

LE SLOGAN

Le slogan de La Coccinelle, 'Chez nous, ouvre tes ailes' illustre la mission de La Coccinelle, axée sur l'épanouissement des enfants.

ÉNONCÉ DE PROGRAMME

La Coccinelle a développé un énoncé de programme qui cadre avec la déclaration de principes concernant la planification des activités et la pédagogie qui désigne le document Comment apprend-on ? pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance (2014) comme le document à utiliser afin de guider ces programmes agréés en vertu de l'article 55 (3) de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. La Coccinelle doit passer en revue les politiques et procédures sur la mise en oeuvre de l'énoncé de programme au moins une fois par année.

Les programmes de La Coccinelle visent à assurer des expériences de haute qualité pour les enfants en ce qui a trait à leur apprentissage, à leur développement social, affectif, physique, créatif et cognitif et à leur santé et leur bien-être. Le document intitulé «Comment apprend-on ? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance» est le guide qui oriente notre personnel dans tous les aspects de leur rôle professionnel auprès des enfants et de leur famille.

Les parents comme partenaires :

Parce que nous croyons que les parents sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité, riche d'expérience et qu'ils sont les experts concernant leurs enfants, notre personnel travaille en partenariat avec eux, en tant que co-apprenants et les invite à partager leurs points de vue et leurs idées et à participer activement aux activités de nos programmes avec leurs enfants de diverses façons. La Coccinelle a une philosophie « porte ouverte » dans tous ses programmes.

Notre vision de l'enfant :

Parce que nous croyons que les enfants sont des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel, la planification des activités de nos programmes encourage l'exploration et l'enquête et est basée sur les intérêts émergents des enfants, sur leurs idées, sur leurs forces et sur leurs besoins, dans le respect de leur individualité.

Notre approche pédagogique :

À La Coccinelle, la pédagogie est axée sur l'apprentissage par le jeu et l'enquête. Les activités sont planifiées à partir des idées des enfants et des observations des éducatrices et le matériel qui est mis à la disposition des enfants, est soigneusement choisi pour permettre une utilisation multiple et variée. Le personnel enrichit l'environnement pour stimuler la curiosité des enfants et pour leur permettre de pousser plus loin leurs explorations et leurs enquêtes. L'horaire de la journée permet d'une part, des périodes de jeux autodirigés durant de longues périodes de temps sans interruption, afin que l'enfant puisse s'investir dans son exploration et d'autres part, des activités proposées par l'éducatrice, qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques ou de les amener plus loin dans leurs explorations et leurs enquêtes.

Notre équipe pédagogique :

À La Coccinelle, chaque éducatrice est compétente, capable, remplie de curiosité, riche d'expérience et ingénieuse. Elle nourrit des relations attentives avec les enfants et participe avec eux à la pédagogie de l'apprentissage par le jeu et par l'enquête, comme co-apprenante, en observant les enfants qui jouent, en documentant leurs observations, en interprétant leur documentation, en créant des environnements d'apprentissage qui découlent de leurs réflexions et en rendant l'apprentissage visible pour les enfants, pour les familles et pour les autres.

Perfectionnement du personnel

La Coccinelle offre des occasions de perfectionnement à son personnel par le biais de formations/ateliers/cours et des rencontres régulières ont lieu dans les programmes pour des apprentissages continus.

Nos principes de base :

À La Coccinelle, nous appliquons les six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE), dans notre pratique de tous les jours, avec les enfants, avec les familles et avec la communauté. Voici les six (6) principes du *Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance* du Ministère de l'éducation de l'Ontario auxquelles La Coccinelle adhère :

- Des relations positives dans la petite enfance établissent les fondements de l'apprentissage, du comportement, de la santé et du bien-être tout au long de la vie.
- Les partenariats avec les familles et les communautés sont essentielles.
- Le respect de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un élément vital.
- Un programme intentionnel et planifié favorise l'apprentissage.
- Le jeu et l'enquête sont des approches d'apprentissage qui tirent le meilleur parti possible de la curiosité naturelle et de l'exubérance des enfants.
- Il est essentiel de pouvoir compter sur des éducatrices et éducateurs compétents, sensibles et attentifs.

Les fondements de nos programmes :

À La Coccinelle, les enfants, les familles et le personnel, s'épanouissent dans un environnement dont les fondements sont « l'appartenance », le « bien-être », « l'engagement » et « l'expression ».

Voici comment nous appliquons ces quatre fondements dans nos programmes :

L'appartenance – Nourrir des relations et des liens authentiques

Les enfants ont un sentiment d'appartenance lorsqu'ils sont associés aux autres et qu'ils contribuent au monde qui les entoure.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- sont attentives à l'état physique et émotionnel de chaque enfant et y répondent de manière chaleureuse et attentionnée;
- établissent des liens avec chaque enfant, en reconnaissant son individualité, sa présence et son esprit unique et en encourageant l'inclusion et un sentiment d'appartenance pour tous les enfants;
- limite le nombre de transition qu'il y a dans une journée et planifient des transitions en douceur ;
- collaborent avec le personnel de l'école afin d'assurer une continuité sans bris dans la journée de l'enfant;
- favorisent les relations entre les enfants lorsque ceux-ci amorcent et célèbrent des actes de bienveillance, y répondent et y collaborent, et font preuve de bienveillance à l'égard des autres;
- trouvent des façons d'intégrer intentionnellement les points de vue et les talents uniques des parents et de la famille élargie dans toutes les composantes du programme, de manière significative et sincère;
- établissent et entretiennent des liens réciproques constructifs avec les partenaires communautaires afin de soutenir une participation fructueuse;
- invitent les membres de la communauté à contribuer et à participer au programme et donnent aux enfants des occasions de participer et de faire des contributions significatives à la communauté d'une manière régulière.

Le bien-être – Favoriser le développement sain et le bien-être

Les enfants ont besoin d'évoluer dans des environnements qui leur permettent de développer un sentiment d'identité, de santé et de bien-être.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- proposent des environnements alimentaires positifs et sains en laissant les jeunes enfants se servir eux-mêmes durant les repas et les collations et installant des tables de collation libre pour les enfants du parascolaire, afin de permettre aux enfants de s'autoréguler au niveau de leur propre signaux internes de faim.
- sont sensibles aux états physiologiques et psychologiques des enfants, y répondent avec bienveillance et sensibilité et entretiennent une communication continue avec les parents pour collaborer au bien-être des enfants;
- proposent aux enfants des occasions quotidiennes d'être actifs physiquement en limitant les activités sédentaires prolongées et en facilitant les efforts des enfants à prendre des risques raisonnables et à tester leurs limites dans des environnements sécuritaires et stimulants;
- soutiennent les capacités d'autorégulation et de résolution de conflits des enfants, en les accompagnant dans leurs compétences de communication, en les aidant à exprimer leurs besoins et leurs émotions de façon constructive et en les aidant à choisir des comportements qui favorisent des relations interpersonnelles positives ;

L'engagement – Créer des contextes pour l'apprentissage par l'exploration, le jeu et l'enquête

Les enfants sont des apprenants actifs dont l'engagement leur permet d'explorer le monde avec leur corps, leur esprit et leurs sens.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- conçoivent des expériences et des environnements intérieurs et extérieurs qui éveillent la curiosité, incitent à l'enquête et offrent des défis correspondant aux capacités individuelles des enfants;
- établissent des liens avec les familles et les communautés et les invitent à participer au programme pour s'assurer que les expériences et les environnements soient pertinents pour les enfants;
- considèrent l'environnement comme un troisième éducateur et proposent aux enfants une vaste panoplie de matériel conçu pour offrir de nombreuses possibilités et des objets intéressants afin qu'ils les explorent avec leurs sens, les manipulent et se livrent à des enquêtes ;
- planifient des routines quotidiennes sans trop d'interruptions et de transitions de manière à maintenir un sentiment de calme et de simplicité pour les poupons et les bambins, et en offrant aux enfants plus âgés d'amples occasions, pendant des périodes prolongées, de s'adonner à des enquêtes et des jeux soutenus et complexes;
- participent avec les enfants en tant que co-enquêteurs, co-apprenants et co-planificateurs plutôt que comme directeurs ou « gardiens du savoir »;
- remettent en question leurs propres principes et stratégies et cherchent de nouvelles idées en équipe, afin de faciliter l'exploration des enfants et leur compréhension du monde qui les entoure de manières significatives;
- travaillent avec les familles et les partenaires communautaires pour s'assurer que les expériences et les environnements fournissent des expériences d'apprentissage égales pour tous les enfants par des adaptations flexibles des programmes et par un équipement ou des dispositifs spéciaux lorsque nécessaire;
- veillent à inclure dans l'environnement des enfants les concepts de littératie, de numératie et de science à

travers un aménagement du matériel invitant et stimulant;

- documentent la réflexion, l'apprentissage et la compétence des enfants et rendent ces processus visibles par les enfants, les familles et les autres personnes, afin de valoriser leurs expériences et de tenir compte de leurs perspectives.

L'expression – Faciliter la communication et l'expression sous toutes leurs formes

Les enfants sont des communicateurs capables qui s'expriment de nombreuses façons.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- établissent une communication réciproque avec les enfants et sont attentives aux communications et aux signaux divers des enfants;
- font preuve d'une écoute authentique et réagissent avec sensibilité aux communications verbales et non verbales des enfants;
- aident les enfants à communiquer les uns avec les autres en modelant des stratégies d'écoute et de conversation;
- planifient du temps, du matériel et des activités qui favorisent l'expression de soi sous toutes ses formes et qui tient compte des capacités des enfants;
- considèrent les activités d'art sous toutes ses formes comme un processus créatif et comme l'expression de la personnalité unique de chaque enfant et ne dictent pas aux enfants comment faire leurs créations, ni ne fournissent de modèle préparés par l'adulte, mais soutiennent les enfants dans leurs démarches et les appuient dans le processus de résolution de problème;
- sollicitent la participation des parents dans les programmes d'activités quotidiens et tiennent compte de leurs points de vue et de leurs idées pour enrichir l'expérience des enfants.

PRACTIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME

Philosophie

Fort de son expérience accumulée au cours des années et inspiré par les grands théoriciens, tel que Piaget, ainsi que par les recherches scientifiques des grands penseurs modernes, les employés de La Coccinelle s'identifient à une philosophie qui les guide dans tous les aspects de leur rôle professionnel. Chaque employé est appelé à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est la pédagogie démocratique. La planification des activités est basée sur les intérêts émergents des enfants à partir d'observations quotidiennes. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et l'amèneront plus loin dans ses apprentissages.

Les programmes d'activités comprennent des arts créatifs, des jeux dramatiques, la lecture de contes, des activités culinaires, des activités de science, des jeux cognitifs, des jeux collectifs de grosse motricité à l'intérieur et à l'extérieur, des activités spéciales et toutes autres activités qui permettront à l'enfant de poursuivre ses explorations à travers le jeu.

Les programmes de La Coccinelle ont pour but de procurer à l'enfant des expériences de vie enrichissantes dans un milieu chaleureux qui répondra à tous ses besoins, dans le respect de son individualité et de sa culture.

Pour les enfants d'âge préscolaire, l'horaire de la journée permet d'une part, des périodes de jeux autodirigés durant lesquelles l'enfant développera son autonomie, son esprit d'initiative et le sens de la collaboration et d'autre part, des activités dirigées qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques.

Pour les enfants d'âge scolaire, la planification des activités est préparée avec les enfants pour développer l'esprit d'équipe, la collaboration et l'initiative. Les enfants participent activement aux choix des activités dans une approche émergente et dynamique

La grille d'observation et de planification des activités:

Chaque employée est appelée à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est l'apprentissage par le jeu, ainsi que l'application des six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE).

La «grille d'observation» est utilisée pour planifier les activités de la semaine. Cette grille n'est pas affichée pour les parents, elle est conservée de façon confidentielle par les éducateurs et les éducatrices qui s'en serviront pour noter leurs observations et faire leur planification.

La planification des activités est basée sur les intérêts, les forces et les besoins des enfants, à partir d'observations quotidiennes, en lien avec le continuum du développement du CAPE. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et son unicité.

Les éducatrices et les éducateurs :

- tiennent compte des besoins individuels des enfants du groupe;
- connaissent les intérêts des enfants pour les inclure dans la planification des activités;
- tiennent compte des forces des enfants;
- font une planification basée sur la connaissance de chaque enfant de son groupe;
- font une planification qui englobe les domaines sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, linguistiques et de communication et qui est basée sur le «Continuum du développement»;
- aménagent l'environnement intérieur et extérieur de manière à y mettre de l'équipement et du matériel qui facilitent l'apprentissage et le développement des enfants de leur groupe.

Le tableau de planification des activités hebdomadaires :

Le tableau de planification des activités hebdomadaires est affiché à la vue des enfants et des parents. On y retrouve les activités qui seront faites durant la semaine avec les enfants.

Ces activités ont été choisies avec les enfants et suite aux observations et à la documentation des éducateurs et des éducatrices.

Lorsque la planification des activités qui étaient proposées aux enfants a été modifiée pour mieux répondre aux intérêts émergents des enfants, le personnel inscrit sur le tableau l'activité qui a été faite en remplacement de l'activité qui avait été prévue ou qui avait été proposée aux enfants.

POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

La politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers a pour but de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un milieu de vie normalisant et stimulant pour l'enfant ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à sa famille, le tout, en permettant aux autres enfants fréquentant la garderie de comprendre les différences et de vivre des échanges positifs avec les autres. L'accueil des enfants à besoins particuliers fait partie de la philosophie et des valeurs de La Coccinelle.

Au besoin, en collaboration avec les Services d'intégration pour jeunes enfants (SIJE) nous offrons de l'appui pour intégrer des enfants ayant des besoins particuliers au programme du camp d'été. Le service sera offert conditionnellement aux critères d'admissibilité du SIJE.

Malgré la volonté d'inclusion de La Coccinelle et malgré la politique d'inclusion des enfants à besoins particuliers de La Coccinelle, les situations ci-dessous pourraient faire en sorte que nous ne puissions pas admettre certains enfants à besoins particuliers dans nos programmes ou que nous devions retirer un enfant à besoins particuliers de nos programmes :

- La nature des besoins spéciaux dépasse l'expertise du personnel en place ;
- L'accessibilité aux activités et aux locaux constituerait un problème pour l'enfant ;
- L'enfant a des problèmes complexes de santé que notre programme est incapable de satisfaire ;
- L'enfant a besoin d'un ratio de 1 pour 1 et La Coccinelle ne reçoit pas la subvention nécessaire pour répondre à ce besoin de ressource humaine supplémentaire;
- La Coccinelle ne peut avoir accès aux ressources externes qui seraient nécessaires à l'intégration et à l'inclusion de l'enfant (éducatrices-ressources, physiothérapeutes, etc);
- Malgré la mise en application d'un plan d'action visant à aider l'enfant à besoins particuliers à s'intégrer dans notre programme, l'enfant manifeste ou continue de manifester des comportements mettant à risque sa propre sécurité ou la sécurité des autres enfants ou du personnel.

Objectifs de l'intégration pour l'enfant ayant des besoins particuliers :

- Permettre à l'enfant d'avoir des interactions sociales à l'intérieur d'un milieu de vie « normalisant ».
- Permettre à l'enfant de se développer globalement et d'accroître ses apprentissages en regard de ses besoins.
- Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Objectifs de l'intégration pour les parents de l'enfant ayant des besoins particuliers :

Nous considérons que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Nous les reconnaissons comme étant notre principale ressource, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Nous jugeons que leur collaboration est essentielle à la réussite de l'intégration de leur enfant.

Objectifs de l'intégration pour les autres enfants fréquentant la garderie :

- Développer une sensibilité au vécu des enfants à besoins particuliers ;
- Développer des habiletés d'entraide ;
- Développer des attitudes de tolérance et d'ouverture envers les différences humaines.

La philosophie de La Coccinelle est développée selon les principes de base suivants :

- L'enfant est au cœur de nos actions
- L'enfant est unique et se développe à son propre rythme.
- L'enfant est le premier agent de son développement.
- L'enfant apprend par le jeu et par imitation.
- La communication régulière entre le personnel et les parents est essentielle au développement de l'enfant.
- L'ouverture sur la communauté est dans le meilleur intérêt de l'enfant et contribue à son épanouissement.

PROGRAMME AGRÉÉ

Tous les programmes de La Coccinelle sont agréés, ce qui signifie que nous avons un permis d'exploitation reconnu par le Ministère de l'éducation et que nous appliquons dans tous nos services la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. De plus, nos programmes et nos installations sont inspectés une fois par année par une conseillère du Ministère de l'éducation, le Bureau de santé et d'incendie de la Ville d'Ottawa pour le renouvellement de nos permis d'exploitation. Conformément à cette loi, nous embauchons du personnel formé en éducation de la petite enfance selon les ratios exigés par le Ministère de l'éducation et nous respectons les ratios enfants/éducatrices prescrits par la Loi dans tous nos programmes.

Le ratio enfants/éducatrice est comme suit :

10 mousmes de 4-6 ans pour 1 éducatrice, selon le permis du site, le ratio pourrait être de 1 adulte pour 13 enfants.

15 aventuriers de 6 à 12 ans pour 1 éducatrice.

LES ACTIVITÉS

Logés dans 5 écoles de langue française, le programme camp d'été de La Coccinelle cherche à répondre aux besoins des familles francophones du secteur d'Orléans et de l'Est ontarien. Le personnel appuie le mandat de l'école en créant des occasions de promouvoir l'éveil, la fierté et l'engagement à la culture franco-ontarienne pour nos jeunes.

Les activités sont variées afin de respecter les goûts, les intérêts et l'individualité de chaque enfant. La planification des activités est préparée avec les enfants pour développer l'esprit d'équipe, la collaboration et l'initiative, et est en lien avec le continuum du développement du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario. Les enfants participent activement aux choix des activités dans une approche émergente et dynamique.

Les activités comprennent des jeux de groupe, du bricolage, du jeu dramatique, des jeux cognitifs, des jeux à l'extérieur, ainsi que des projets spéciaux (cuisine, sorties, construction, etc.). Lors du jeu libre.

LES EXCURSIONS ET SORTIES

Les enfants du camp d'été participent à des excursions locales à pied dans le quartier et participent aux sorties en autobus qui sont planifiées pour le camp d'été. **Le port du chandail rouge de La Coccinelle est obligatoire à tous les jours du camp d'été même les journées où il n'y a pas de sortie.** Aucun argent de poche n'est permis. Pour faciliter la gestion et pour assurer la sécurité de tous les enfants, nous n'acceptons aucun parent accompagnateur lors des excursions et des sorties. La Coccinelle se réserve le droit de modifier l'horaire et les activités prévus.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

Compte tenu de notre mission francophone, la langue de communication avec les enfants est le français en tout temps. La communication écrite se fera en français en tout temps. La distribution de la correspondance est envoyée par courriel et affiché sur le tableau de communication aux parents. Les parents unilingues anglophones auront la responsabilité de s'informer auprès de leur éducatrice ou de leur coordonnatrice lorsqu'une correspondance écrite sera distribuée et qui voudront en connaître le contenu. Le personnel est encouragé à communiquer verbalement dans la langue du parent dans la mesure du possible lorsque nécessaire.

Dans des cas d'urgence et de sécurité où nous devons communiquer de l'information aux parents, une affiche sera préparée en anglais pour avertir le parent unilingue anglophone qui viendrait chercher l'enfant de s'adresser à la

coordonnatrice ou à sa remplaçante pour obtenir l'information. Tout dépendant de la situation d'urgence le centre communiquera par téléphone ou par courriel.

ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT

Toute correspondance ou échange d'information concernant l'enfant ne sera faite qu'auprès des parents légaux de l'enfant ou de ses tuteurs légaux. Dans le cas de parents séparés, une ordonnance de la cour ou une entente écrite et signée par les deux parents sera exigé pour toute demande particulière concernant l'enfant. Si une autre personne que les parents ou tuteurs légaux souhaite être impliquée dans l'échange d'information au sujet de l'enfant, une permission écrite venant des deux parents ou des tuteurs légaux de l'enfant devra être fournie à la coordonnatrice de l'enfant.

La Coccinelle ne divulguera pas aux parents ou tuteurs légaux d'un enfant quelconque information concernant la fréquence à laquelle les personnes autorisées à venir déposer et chercher un enfant le font, ni concernant les heures d'arrivée et de départ d'un enfant, à moins d'y être contrainte par la loi.

LES MEMBRES

Le parent ou tuteur est membre de La Coccinelle lorsqu'un de ses enfants est inscrit à un des programmes de La Coccinelle, pour la durée de douze (12) mois représentant l'année financière en cours (1^{er} juillet au 30 juin). Le parent membre de La Coccinelle devient automatiquement membre votant pour l'assemblée générale annuelle (AGA) et peut se présenter comme membre du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle tenue à l'automne. Lorsque le parent devient membre, il reçoit une priorité d'inscription pour ses enfants à nos programmes réguliers et au camp d'été. Le parent cesse d'être membre lorsqu'il retire son ou ses enfants de tous les programmes de La Coccinelle.

L'ADMISSION

Pour être admis au programme camp d'été l'enfant doit avoir entre 4 ans (au plus tard le 1^{er} juillet de l'année en cours) et 12 ans.

LE DOSSIER DE L'ENFANT

Le parent qui désire inscrire son enfant au camp d'été de La Coccinelle doit compléter sa trousse d'inscription en ligne avant que l'enfant débute le programme. C'est la responsabilité du parent de s'assurer de la mise à jour des informations pertinentes durant l'été (numéros de téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant). Il est important d'aviser votre coordonnatrice lorsque vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence.

PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS

Le personnel du programme veillera à encourager une action positive lorsque l'enfant démontre un comportement inacceptable.

Lorsqu'un enfant démontre un comportement inacceptable, son éducatrice le reprendra, lui expliquera pourquoi son comportement est inacceptable et lui indiquera le ou les bons comportements à adopter.

L'éducatrice choisira ensuite, selon la gravité du comportement, de laisser l'enfant continuer l'activité en cours ou de diriger l'enfant vers une autre activité, tout en assurant une surveillance accru de l'enfant.

Si le comportement négatif de l'enfant persiste, la situation est discutée avec le superviseur afin qu'une autre approche puisse être choisie. Voir le « Code de vie » de La Coccinelle en [Annexe D](#).

Un formulaire du Ministère de l'éducation expliquant les exigences au niveau des comportements des adultes auprès des enfants doit être signé par toute personne travaillant auprès des enfants dans les programmes. Le personnel doit se conformer aux règlements de l'article 48 de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance concernant les pratiques d'interaction positive auprès des enfants et ne doit en aucun temps utiliser les pratiques interdites énoncées dans l'article 48, de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. :

- (a) que l'enfant subisse un châtiment corporel;
- (b) que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;
- (c) que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;
- (d) que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;
- (e) que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie;
- (f) que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Une procédure disciplinaire précise est enclenchée lorsqu'un employé ne se conforme pas aux règlements.

LE RETRAIT DE L'ENFANT DU PROGRAMME

La direction peut demander le retrait d'un enfant du programme pour les raisons suivantes :

- le parent ne paie pas ses frais;
- le parent à trois retards de paiements;
- le parent ne respecte pas les règlements; ou
- le parent démontre un comportement agressif ou utilise un langage inapproprié.
- le parent fait preuve de non-respect à l'égard d'un membre du personnel par ses gestes ou ses paroles

Selon la sévérité de la situation, le renvoi de l'enfant peut être immédiat.

La directrice générale se réserve le droit de retirer un enfant du programme, suite aux recommandations de la coordonnatrice ou de la gestionnaire des programmes si l'enfant éprouve des difficultés telles que :

- l'enfant ne démontre pas l'effort de communiquer et/ou de s'adapter à la langue française
- l'enfant s'intègre difficilement au groupe (par exemple, difficultés de comportements, etc.);
- le programme ne répond plus ou n'est pas adapté aux besoins de l'enfant; ou
- l'enfant démontre des comportements qui mettent à risque son bien-être, celui des autres enfants ou du personnel de La

Coccinelle;

RETRAIT D'UN ENFANT

La Coccinelle se réserve le droit d'exclure temporairement un enfant ou d'annuler immédiatement son inscription s'il manifeste un comportement contraire au code de vie de La Coccinelle. La Coccinelle se réserve le droit de retirer immédiatement un enfant du programme lorsque les conditions d'inscription ne sont pas respectées.

LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE SESSION

Le camp d'été se déroule du 2 juillet au 9 août 2024.

LES HEURES DU PROGRAMME

Le programme du camp d'été est offert de 6 h 45 à 17 h 45.

L'ARRIVÉE

Il est essentiel qu'un adulte (16 ans et plus) et plus accompagne l'enfant jusqu'à son groupe et appose ses initiales et l'heure d'arrivée de l'enfant sur la feuille de présence. Ce geste assure la sécurité de l'enfant et permet aussi un contact important avec l'éducatrice. Pour les enfants de 10 ans et plus, si ceci est impossible et que le parent souhaite que l'enfant se rende à son local seul. Cependant, le parent doit compléter un formulaire d'autorisation prévu à cet effet. Le formulaire en question est disponible auprès de la coordonnatrice de programme.

LE DÉPART

Tout enfant inscrit à un programme camp d'été de La Coccinelle doit quitter le programme accompagné d'une personne autorisée adulte (16 ans et plus) désigné. Le personnel devra être avisé de tout changement à cet effet. Seuls les parents ou les personnes autorisées par les parents pourront quitter les lieux avec un enfant. **Si la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas connue de l'éducatrice, une pièce d'identification de cette personne sera exigée avant qu'elle puisse quitter avec l'enfant et ce, même si le nom de cette personne figure sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.**

LE RETARD DES PARENTS

Tout parent qui est en retard (après 17h45) pour venir chercher son enfant devra payer à l'éducatrice des frais de retard soit : de 10\$ pour 0 à 5 minutes de retard et 1\$ pour chaque minute additionnelle de retard. De plus, au deuxième retard, les parents recevront un avertissement écrit qui sera versé au dossier de l'enfant. Au troisième retard, l'enfant pourrait être retiré du programme. La direction fera preuve de souplesse et tiendra compte des raisons des retards (telles que des circonstances exceptionnelles, tempêtes majeures) avant de retirer un enfant du programme par contre, des frais de retard s'imposeront en tout temps, puisqu'il s'agit d'une pénalité et non pas de frais de garde régulier. Aucun reçu pour fin d'impôt ne sera remis pour les frais de retard.

LES ABSENCES

Le parent doit absolument aviser la coordonnatrice ou l'éducatrice en chef lorsque son enfant sera absent en contactant celle-ci par courriel ou par téléphone et en laissant un message si nécessaire.

LES COORDONNÉES

La Coccinelle, École Arc-en-Ciel

1830, Boulevard Portobello Orléans, Ontario K4A 3T6
Coordonnatrice: À venir

TEL: À venir
[À venir](#)

La Coccinelle Notre-Place

665, promenade des Aubépines Orléans, On K4A 0Z3
Coordonnatrice : Marinelle Gratian

TEL : À venir
[À venir](#)

La Coccinelle, École Saint-Guillaume

5750, chemin Buckland, Vars (Ontario) K0A 3H0
Coordonnatrice : Monique Charlebois

TÉL. 613-835-3202
saint.guillaume@lacoccinelle.com

La Coccinelle Séraphin-Marion

2147 avenue Loyola, Gloucester (Ontario) K1J 7W3
Coordonnatrice: À venir

TEL : À venir
[À venir](#)

LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS

Enfants de 4 à 5 ans (pour les enfants âgés de moins de 6 ans - programme pancanadien)

Semaine de 5 jours = 92,14\$ (Tarifs - SPAGJE)

Semaine de 4 jours = 82,69\$ (Tarifs - SPAGJE)

Enfants de 6 à 12 ans

Semaine de 5 jours = 215\$

Semaine de 4 jours = 195\$

Il n'y a aucun remboursement pour les absences des enfants, pour les congés fériés, Pour connaître les journées de fermetures des programmes, veuillez en consulter la liste établies plus bas sous la rubrique 'LES CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES DE FERMETURE DES PROGRAMMES'.

SYSTÈME PANCANADIEN D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS (SPAGJE)

Les Services à l'enfant et à la famille La Coccinelle est dorénavant inscrit au Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE). La participation au SPAGJE nous aidera à continuer d'offrir des services de garde d'enfants de haute qualité qui sont accessibles, abordables, inclusifs et durables.

Le financement dans le cadre de l'accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) sera utilisé pour bâtir le succès du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants existant de l'Ontario et en tirer parti en augmentant la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion dans l'apprentissage et la garde de jeunes enfants afin d'atteindre les objectifs suivants :

- a) Réduire de 25 %, rétroactivement au 1er avril 2022, puis jusqu'à 50 % les coûts moyens facturés aux familles d'ici la fin de l'année civile de 2022 et atteindre des frais moyens de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026 pour les places dans des services de garde d'enfants agréés;
- b) Créer 86 000 nouvelles places abordables en services de garde agréés de haute qualité;
- c) Surmonter les obstacles pour offrir des services de garde d'enfant inclusifs; et
- d) Valoriser la main-d'oeuvre du secteur de la petite enfance et lui offrir des occasions de formation et de perfectionnement.

Le programme SPAGJE a pour but de réduire les frais de garde de base facturés aux familles aux enfants de zéro à 5 ans. De plus, les enfants sont aussi admissibles s'ils ont six (6) ans, et ce, jusqu'à une date déterminée ainsi :

- Si l'anniversaire de six (6) ans de l'enfant figure entre janvier et juin, l'enfant demeure admissible jusqu'à 30 juin de cette année civile;
- Si l'anniversaire de six (6) ans de l'enfant figure entre juillet et décembre, l'enfant demeure admissible jusqu'à la fin du mois de son anniversaire de six (6) ans.

En première partie, une réduction de 25% des frais de base a été fait rétroactivement au 1er avril 2022, pour toutes les enfants qui sont admissibles selon les critères mentionnés ci-haut, jusqu'à un minimum payant de 12\$ par jour.

En deuxième partie, une réduction additionnelle 37% sur les frais de base actuels a été fait au 31 décembre, soit 50% des frais de garde de base au 1er avril 2022), mais sans qu'ils soient inférieurs à 12\$ par jour.

Lorsqu'il y aura des changements pour réductions futurs, une communication sera envoyée aux familles.

FERMETURE IMPRÉVUE

Il n'y a aucun remboursement lors de situations imprévues où La Coccinelle doit fermer ces programmes sans préavis (ex : inondation, chauffage, électricité, etc).

LE REÇU D'IMPOT

Les reçus sont remis une seule fois, au plus tard le 28 février de chaque année. Le reçu d'impôt doit être fait au nom du ou des parent(s) payeur(s) tel que prescrit par l'Agence du revenu du Canada. Un duplicata d'un reçu pourra être émis avec préavis d'au moins 10 jours ouvrables et moyennant un frais de 15\$ par reçu. Les parents sont responsables d'aviser leur coordonnatrice de tous changements d'adresse et de tout autre changement pertinent avant le 31 décembre.

LES PLACES SUBVENTIONNÉES

La Coccinelle a une entente avec la Ville d'Ottawa pour les places subventionnées. L'éligibilité pour ces places subventionnées est déterminée par la Ville d'Ottawa sur demande des parents, par contre, **il est de la responsabilité du parent de faire les démarches auprès de la Ville d'Ottawa pour obtenir une place subventionnée**. Pour de plus amples informations au sujet de l'éligibilité aux places subventionnées de la ville d'Ottawa, veuillez communiquer avec le bureau de subventions pour garde d'enfants à la Ville d'Ottawa au 613-580-9696. Vous pouvez également visiter leur site web au http://ottawa.ca/residents/childcare/ottawa/financial/index_fr.html.

LES CONGÉS FÉRIÉS

Le camp d'été sera fermé pour les congés fériés suivants :

Fête du Canada

1^{er} lundi d'août- congé civique

LA SANTÉ

Nutrition :

- a. Chaque enfant qui participe au programme camp d'été doit apporter un dîner et deux collations nutritives dans une boîte à goûter rigide réfrigérée par un bloc réfrigérant (ice pack) et bien identifiée à son nom (obligatoire). Les enfants doivent aussi avoir une bouteille d'eau et des breuvages. Des exemples de menus pour la préparation des sacs-repas qui répondent au Guide alimentaire canadien sont affichés à la garderie ou sur demande.
- b. Les arachides et noix ainsi que tous produits avec la mention « peut contenir des traces d'arachides ou de noix » sont strictement interdits à La Coccinelle.
- c. Compte tenu de notre approche Santé, nous demandons aux parents de ne pas envoyer de bonbons, de friandises ou de chocolat au camp d'été. Les friandises ne sont pas permises au camp d'été et seront retournées à la maison. La Coccinelle pourrait choisir d'offrir des petites surprises telles que des autocollants ou des petits cadeaux pour souligner ces occasions spéciales.
- d. Pour des raisons de sécurité entourant les situations d'allergies alimentaires des enfants fréquentant le camp d'été, l'enfant ne peut arriver au camp d'été avec son déjeuner en main, ni manger de nourriture avec son parent dans l'espace des casiers, dans l'entrée de l'école ou dans les corridors.

Allergies :

- a. Une politique sur l'anaphylaxie est en place à tous les programmes de La Coccinelle.
- b. Le programme est tenu de garde à jour la liste des allergies des enfants qui fréquentent le camp d'été.
- c. Le parent est responsable d'aviser le personnel du programme de toute allergie ou réaction possible afin qu'elle soit inscrite au dossier de l'enfant.
- d. Si un enfant souffre d'allergies mortelles, le parent doit fournir des inhalateurs et/ou un dispositif d'auto-injection d'adrénaline «Epipen» ou «Allerject», ainsi que des directives précises en cas de réaction allergique. Notez que les dispositifs d'auto-injection «Twin-Jet» ne seront pas acceptés, dû à la complexité de leur mécanisme. C'est aussi la responsabilité du parent de s'assurer que le dispositif d'auto-injection d'adrénaline (Epipen) de son enfant n'est pas périmé. Un enfant qui se présente à la garderie avec un Epipen périmé ou qui n'a pas son Epipen avec lui sera retourné à la maison.
- e. Dû à de nombreuses allergies alimentaires, les arachides et noix ainsi que tous produits avec la mention 'peut contenir des traces d'arachides ou de noix' sont strictement interdits sur les lieux des camps d'été. Les parents sont responsables d'éviter que leur enfant consomme des aliments pouvant contenir des noix ou arachides le matin ou avant de venir au camp d'été, ceci afin d'éviter que des traces d'arachides sur les vêtements ou le visage de l'enfant ne déclenchent une réaction anaphylactique chez un enfant allergique. D'autres restrictions ou directives peuvent s'imposer selon les cas d'allergies présents dans les groupes d'enfants. Les parents seront avisés par une note de service si c'est le cas.
- f. L'anniversaire des enfants sera souligné sans gâteau.
- g. Noter que la planification comprendra des activités culinaires pour les enfants. Le personnel s'assurera de faire

des activités culinaires de façon sécuritaire pour les enfants allergiques de façon à inclure tous les enfants dans la même activité en tenant compte de l'allergie de cet enfant. Le parent sera invité à collaborer avec le personnel afin de faire de ces activités une expérience positive pour tous. Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut consommer certains aliments, veuillez l'indiquer sur le formulaire d'inscription dans la section « particularité alimentaire » et en aviser l'éducatrice de votre enfant.

Enfants malades :

Les règlements qui suivent sont dictés par les directives du bureau de Santé publique de la Ville d'Ottawa et doivent être respectées par tous les programmes de La Coccinelle.

- a. Tout enfant doit être en bonne santé pour participer aux activités du programme, y compris les activités à l'extérieur.
- b. L'enfant ne sera pas admis au programme s'il présente les symptômes de maladie suivants : fièvre, éruption cutanée non diagnostiquée, diarrhée, vomissement ou maladie transmissible.
- c. Lorsque l'enfant démontre des symptômes de maladie pendant la durée du programme, le personnel communiquera avec le parent afin qu'il vienne le chercher le plus tôt possible.
- d. Certaines maladies et certains symptômes exigent une exclusion du service de garde durant une certaine période de temps. La période d'exclusion de l'enfant est déterminée par le bureau de Santé publique d'Ottawa et dépendra des symptômes et de la maladie. Pour la liste des symptômes et maladies exigeant une exclusion de l'enfant, veuillez consulter le site de Santé publique d'Ottawa au <http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/ressources-pour-les-enseignants-et-les-employeurs/directives-sur-les>. En cas d'exclusion, le parent sera avisé par une lettre qui lui sera remise par le personnel du camp d'été
- e. Lorsque l'enfant démontre des symptômes de maladie pendant le programme camp d'été, le personnel communiquera avec le parent afin qu'il vienne chercher l'enfant le plus rapidement possible.
 - Un enfant malade peut manifester un ou plusieurs des symptômes suivants :
 - Changement de comportement
 - Diarrhée
 - Vomissements
 - Déshydratation
 - Éruption cutanée
 - Rhume et toux
 - Fièvre (L'enfant a une fièvre si sa température excède 37,5 ° C ou 99,5 ° F sous le bras.)

En attendant l'arrivée de son parent, l'enfant se reposera dans un endroit tranquille à l'écart des autres dans la mesure où cela est possible.
- f. Selon les symptômes de l'enfant, la gravité de la maladie et sa contagiosité, le personnel peut demander un certificat de santé signé par le médecin avant qu'un enfant revienne au programme, tel que stipulé dans les procédures du bureau de Santé publique d'Ottawa.
- g. Le parent doit aviser le personnel le plus tôt possible lorsque son enfant présente des symptômes de maladies transmissibles.

Médicaments :

- a. Le personnel désigné n'administrera que les médicaments d'ordonnance, conformément aux lois provinciales.
- b. Le personnel peut administrer des médicaments d'ordonnance à un enfant seulement si le parent signe et date un formulaire d'autorisation.
- c. Aucun médicament ne doit rester dans le casier ou le sac de l'enfant. Le parent est responsable de remettre tout

médicament en main propre au personnel.

- d. Tout médicament doit être prescrit par un médecin et être présenté dans son contenant original portant une étiquette avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la date d'achat. Le parent est responsable de vérifier la date d'expiration indiquée sur le médicament. Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament si celui-ci est expiré.
- e. Aucun médicament non-prescrit ne pourra être administré sur les lieux par les parents ni par un membre du personnel.

LES INCIDENTS GRAVES

Tous les fournisseurs de services qui assurent la prestation de services financés ou administrés par le Ministère de l'éducation (MEDU), ou auxquels ce ministère délivre un permis, doivent fournir des services favorisant la santé, la sécurité et le bien-être de la clientèle. Les fournisseurs de services doivent rendre des comptes au Ministère de l'éducation afin de démontrer que leurs services sont conformes à la loi, aux règlements ou aux politiques du Ministère de l'éducation qui s'y appliquent, selon le cas.

Le signalement des incidents graves est un des nombreux outils permettant au Ministère de l'éducation et à un fournisseur de services de contrôler efficacement la pertinence et la qualité de la prestation des services. Ce contrôle comprend l'examen permanent des méthodes, des modalités et des besoins en formation du fournisseur de services. Les renseignements sur les incidents graves sont à la disposition des superviseuses et superviseurs des programmes régionaux, des conseillères et conseillers en programme, des responsables de la délivrance des permis et de la conformité, de même que des bureaux du Ministère de l'éducation. Tout incident grave doit être rapporté au Ministère de l'éducation dans les 24h suivant l'incident et un Formulaire de notification d'incident grave doit être affiché bien en vue au service de garde pendant 10 jours.

Le Ministère de l'éducation a établi huit catégories d'incidents graves que les fournisseurs de services doivent leur signaler.

1. Tout décès d'une cliente ou d'un client qui survient lors de sa participation à un service, y compris lorsque la cliente ou le client reçoit des services de soutien communautaires délivrés grâce à un financement ou en vertu d'un permis octroyés par le Ministère de l'éducation.
2. Toute blessure grave subie par une cliente ou un client qui survient lors de sa participation à un service. Un facteur à prendre en compte pour décider si une blessure doit être signalée comme incident grave est la nécessité ou non d'un traitement médical professionnel (p. ex., par un médecin ou un dentiste). Les blessures graves incluent.
3. Toute violence ou tout mauvais traitement présumé dont une cliente ou un client aurait été victime lors de sa participation à un service. Ceci inclut toute allégation de mauvais traitements perpétrés par des membres du personnel, des parents d'accueil ou les enfants biologiques de ces derniers, des bénévoles, des fournisseurs de soins temporaires, des policières ou policiers ou des membres du personnel de la cour pendant la détention d'une jeune personne ou encore des conductrices ou conducteurs fournissant un service de transport aux clientes et clients. Ceci n'inclut pas d'éventuels mauvais traitements qu'une cliente ou un client pourrait relater qui lui auraient été infligés à une période antérieure à sa participation à un service.
4. Toute disparition d'une cliente ou d'un client, selon les critères du Ministère de l'éducation pour les secteurs de programmes pertinents et les critères énoncés dans les lois applicables, et autrement, quand le fournisseur de services considère qu'il s'agit d'un cas grave.
5. Tout sinistre sur les lieux où un service est fourni qui perturbe le déroulement des activités

quotidiennes, comme p. ex. un incendie, une inondation, une panne d'électricité, une fuite de gaz, un excès de monoxyde de carbone, une maladie infectieuse (suscitant l'intervention des responsables de la santé publique), un confinement, etc.

6. Toute plainte concernant les normes établies pour les installations, la sécurité ou le fonctionnement de l'établissement, que le fournisseur de services considère comme étant grave, y compris tout rapport négatif concernant la qualité de l'eau.
7. Toute plainte faite par une cliente ou un client, ou concernant une cliente ou un client, ou bien tout autre incident dans lequel une cliente ou un client est en cause et qui est considéré par le fournisseur de services comme étant grave ou qui peut influencer sur le programme de soins de la cliente ou du client.
8. Tout recours à un moyen de contention à l'égard d'une cliente ou d'un client.

Pour plus d'information sur la politique du Ministère de l'éducation concernant les incidents graves, veuillez consulter le site du Ministère à l'adresse www.ontario.ca/servicedegardeagree.

LA SÉCURITÉ

Environnement sans tabac : Il est interdit de fumer sur les lieux du programme, sur le terrain du conseil scolaire et sur les terrains de jeux.

Premiers soins : Le personnel a reçu une formation en secourisme d'urgence et en administration d'EPIPEN. En cas d'accident, les premiers soins seront donnés. S'il s'agit d'une urgence, le service d'ambulance sera utilisé. Les parents seront avisés de toute éventualité.

Urgences : En cas d'un incendie ou d'une urgence grave, le personnel évacuera le centre et amènera les enfants dans un hébergement d'urgence prédéterminé. Voir [Annexe C](#) pour connaître le lieu du refuge de votre site et comment nous rejoindre à cet endroit). Selon la situation, un transport par autobus scolaire pourrait être utilisé pour conduire les enfants au lieu de refuge. Ils y demeureront jusqu'à ce que le groupe soit autorisé à retourner sur les lieux ou jusqu'à ce que les parents viennent les chercher.

Code de conduite : La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les bénévoles et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront pas tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

Reconnaissance des risques

La Coccinelle ainsi que le personnel sont conscients que les activités prévues au camp d'été comportent certains éléments de risque. La Coccinelle prend toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents. Nous tenons toutefois à vous informer que la Coccinelle ne se tient pas responsable des accidents que pourraient entraîner la participation de votre enfant aux activités. Le parent assume la responsabilité de sa propre assurance-maladie, assurance soins dentaires et assurance contre les accidents.

La surveillance des bénévoles et étudiants affectés à un programme de garde d'enfant

La Coccinelle accueille à l'occasion des étudiants et des bénévoles dans ses programmes. Conformément au règlement de l'Ontario de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, une politique a été rédigée pour

assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une session d'orientation est complétée avec le personnel bénévole et étudiant au sein des programmes de La Coccinelle avant de faire du bénévolat dans les programmes de La Coccinelle. Tout bénévole ou étudiant affecté à un programme d'enfant doivent lire et signer les politiques et les procédures du programme, avant tout contact avec les enfants. Les bénévoles et les étudiants ne sont jamais laissés seuls dans la garderie sans supervision et ne compte pas dans le calcul du ratio employés-enfants.

Vérification du casier judiciaire : Toute personne qui travaille (personnel, stagiaires et bénévoles) doit faire preuve d'un résultat négatif d'une vérification des antécédents judiciaires avant de participer au programme. Une personne qui attend le résultat de sa demande de vérification est autorisée à travailler auprès des enfants si elle est supervisée en tout temps et qu'elle fournit un reçu faisant foi de sa demande.

Insectifuge : Le personnel de La Coccinelle n'appliquera aucun produit insectifuge en vaporisateur aux enfants par mesure de sécurité. Seuls les insectifuges sous forme de crème ou de lotion et respectant les recommandations de Santé publique Ottawa quant à la concentration de DEET du produit, pourront être appliqués sur les enfants si demandé et fourni par le parent. Le personnel utilisera des gants chirurgicaux pour faire l'application d'insectifuge sur les enfants afin d'éviter une exposition répétée au DEET dans leur organisme par la transmission des mains. Les enfants de 6 ans et plus peuvent appliquer eux-mêmes un produit insectifuge si demandé et fourni par le parent dans la mesure où ce produit prend la forme de crème ou de lotion et qu'il respecte les recommandations de Santé publique Ottawa quant à la concentration de DEET contenu dans le produit utilisé. Pour en savoir plus sur les recommandations de Santé publique Ottawa concernant l'utilisation d'insectifuge, veuillez consulter le site suivant : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/life-vie/insect-fra.php#a4>

Crème solaire :

Chaque enfant est responsable d'apporter sa propre crème solaire et d'en faire son application. Veuillez noter que la crème solaire en bombe aérosol ou en vaporisateur n'est pas acceptée. Les enfants doivent porter un chapeau en tout temps lors des activités à l'extérieur.

LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS

Tous les vêtements doivent être identifiés avec le nom de l'enfant. Par mesure de sécurité, les sandales de type Crocs ou gougounes ne sont pas acceptées au camp d'été. Les souliers d'été doivent être munis d'une courroie. Les enfants doivent porter des espadrilles en tout temps. Pour les activités d'eau, les enfants doivent en tout temps porter un chandail par-dessus le maillot pour la protection contre le soleil. Il est essentiel que l'enfant soit habillé de façon à pouvoir profiter pleinement des activités. Quoique le personnel fasse un effort raisonnable pour éviter que les enfants tachent ou endommagent leurs vêtements, il est impossible d'éviter tous les dégâts qui peuvent se produire durant les activités quotidiennes. La Coccinelle ne se tient pas responsable pour tout vêtement qui sera taché et/ou endommagé. La Coccinelle ne se tient pas responsable des objets personnels perdus ou endommagés. Les objets (jouets) personnels de la maison sont interdits dans le programme sauf dans le cadre d'une activité spéciale préalablement annoncée par le personnel.

LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS

Objectif

La présente politique vise à offrir un processus transparent pour répondre aux questions et préoccupations des parents.

Nous encourageons les parents à jouer un rôle actif dans les activités de La Coccinelle et à discuter régulièrement de l'expérience que vit leur enfant dans le cadre du programme. Comme nous l'avons indiqué dans notre énoncé de programme, nous soutenons les interactions positives et attentives entre les enfants, les parents et le personnel, et nous favorisons l'engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants. Notre personnel est prêt à s'entretenir avec les parents et à favoriser les échanges positifs.

Toutes les questions et préoccupations soulevées par les parents et tuteurs sont prises au sérieux par La Coccinelle, et tout est fait pour y répondre à la satisfaction de toutes les parties et le plus rapidement possible.

Les questions et préoccupations peuvent être formulées à l'oral ou à l'écrit. La réponse est communiquée oralement, ou par écrit si la demande en est faite. Le niveau de détail de la réponse respecte la confidentialité de toutes les parties concernées.

Les parents reçoivent une première réponse dans un délai normalement de 24 heures (1 jour ouvrable). La personne à l'origine de la question ou de la préoccupation demeure informée tout au long du processus de résolution.

L'examen des questions et préoccupations se fait de manière juste, impartiale et respectueuse de toutes les parties concernées.

Confidentialité

Chaque question et préoccupation est traitée de manière confidentielle, et tout est fait pour protéger la vie privée des parents, des enfants, des étudiants et des bénévoles, sauf s'il faut divulguer des renseignements pour des raisons juridiques (p. ex., au ministère de l'Éducation, à loi ou à une société d'aide à l'enfance).

Code de conduite

La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les bénévoles et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront pas tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

Souçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant

Toute personne, qu'il s'agisse d'un membre du grand public ou d'une professionnelle ou d'un professionnel qui travaille avec des enfants, est tenue par la loi de signaler ses soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant.

Si les parents ou tuteurs soupçonnent qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, ils doivent communiquer directement avec la société d'aide à l'enfance (SAE) locale.

Toute personne qui est informée de tels soupçons doit également en faire part à la SAE, conformément au « Devoir de faire rapport » de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Pour en savoir plus, consulter la page <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaïd/reportingabuse/index.as>

Procédures

Sujet de la question ou préoccupation	Marche à suivre par les parents ou tuteurs	Marche à suivre par le personnel ou le titulaire de permis
<p>Programme Horaire, période de repos, apprentissage de la propreté, activités intérieures ou extérieures ou alimentaires, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation en premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel éducateur <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter la question ou la préoccupation dès qu'elle est soulevée. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander à rencontrer le parent, la tutrice ou le tuteur dans un délai de 24 heures (1) jour ouvrable. <p>Consigner la question ou la préoccupation en détail, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date et l'heure auxquelles elle a été reçue;
<p>Généralités du site ou fonctionnement Frais de garde, heures d'ouverture, recrutement du personnel, listes d'attente, menus, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice/éducatrice en chef ou l'appui administratif 	<ul style="list-style-type: none"> - le nom de la personne qui l'a reçue; - le nom de la personne qui en est à l'origine; - le sujet de la question ou de la préoccupation; - le cas échéant, les mesures qui ont été prises pour y répondre et l'information communiquée au parent, à la tutrice ou au tuteur sur la marche à suivre.
<p>Personnel, parent, coordonnatrice</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement avec la personne; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrices/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un membre du personnel, d'un parent en service, etc. qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice /éducatrice en chef</p>	<p>Diriger le parent, la tutrice ou le tuteur vers la personne appropriée si celle avec qui il ou elle a communiqué n'est pas en mesure de traiter sa question ou sa préoccupation.</p> <p>Informez la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée. Informez la gestionnaire des programmes de la situation dans le cas d'un parent. Veillez à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.</p>

Étudiant ou bénévole	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel chargé de superviser le bénévole ou l'étudiant; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice du site/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un étudiant ou d'un bénévole qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice.</p>	<p>Communiquer le résultat de l'enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation.</p>
-----------------------------	---	---

Transfert des questions ou des préoccupations : Si les parents ou les tuteurs ne sont pas satisfaits de la réponse qu'ils ont reçue de la coordonnatrice, ils peuvent s'adresser de vive voix ou par écrit à la gestionnaire des programmes à programmes@lacoccinelle.com ou au 613-824- 4544 poste 225.

LES ANNEXES

Pour connaître les frais et les paiements, consultez l'ANNEXE A

Pour connaître les coordonnées des différents sites consultez l'ANNEXE B.

Pour connaître les coordonnées des lieux de refuge pour votre site, consultez l'ANNEXE C.

Pour connaître les informations concernant le Code de vie, consultez l'ANNEXE D.

Pour connaître les autres programmes de La Coccinelle, consultez notre site web : www.lacoccinelle.com

LES ANNEXES

Pour connaître les lieux de refuge pour votre site, consultez l'ANNEXE C

Pour connaître les informations concernant le Code de vie, consultez l'ANNEXE D.

Pour connaître les autres programmes de La Coccinelle, consultez notre site web : www.lacoccinelle.com

Annexe C : LES LIEUX DE REFUGE D'URGENCE

<i>Nom du site</i>	<i>Refuge désigné</i>	<i>Adresse</i>
La Coccinelle École Notre-Place	École Alain-Fortin (613) 749-7454	676, prom. Lakeridge, Orléans
La Coccinelle, École Arc-en-Ciel	St-Clare School (613) 834-6334	2133, promenade Gardenway, Orléans
La Coccinelle, École Saint-Guillaume	Église Saint-Guillaume (613) 443-1410	5790, chemin Buckland, Vars
LA Coccinelle, École J-L Couroux	Lanark Community Centre (613) 527-7619	9 Bennett Drive, Carleton Place
La Coccinelle, École Séraphin-Marion	Richcraft Sensplex (613) 406-0572	813, ch. Shefford, Gloucester

Annexe D : CODE DE VIE DE LA COCCINELLE

PRÉAMBULE

Le code de vie Coccinelle a été développé dans le but de créer un environnement où la sécurité physique et émotionnelle des enfants, des familles et du personnel est assurée. **Les enfants, les familles et le personnel doivent respecter les droits des autres. Aucune forme d'agression physique ou verbale ne sera tolérée.** Les comportements violents et agressifs compromettent la sécurité et le bien-être des autres; ils entraînent des luttes pour le pouvoir, la destruction, une faible estime de soi et l'humiliation.

Le 'code de vie' de La Coccinelle

Q: Pourquoi un 'code de vie' à La Coccinelle?

R: Le code de vie existe pour assurer qu'ici, ton corps, tes idées et tes projets sont en sécurité et respectés.

Q: Qu'est-ce que cela veut dire pour moi?

R: Pour assurer que ton corps, tes idées et tes projets sont respectés, tous les amis inscrits à La Coccinelle doivent suivre certains règlements. Toi aussi tu dois respecter le corps, les idées, et les projets des autres.



Voici les règlements du code de vie de La Coccinelle

1. Je respecte les autres; j'utilise toujours des gestes et des paroles appropriées.
2. Je participe à des jeux en ayant un comportement acceptable en tout temps.
3. Je demeure toujours avec mon groupe et si j'ai à quitter je demande toujours la permission.
4. Je respecte en tout temps les objets et les projets des autres ainsi que l'équipement fourni (les jeux, les jouets, les tables, etc).
5. Je garde les locaux propres et je range les objets.
6. Je dois suivre les directives de toutes les éducatrices et de tous les éducateurs.
 1. J'utilise toujours un langage convenable.
 2. Je parle français en tout temps.
 3. Je respecte en tout temps les directives concernant la santé et la sécurité.